sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

DU 1er AVRIL 2022

Loin des yeux, loin du cœur .... et de la raison

Par définition, une organisation syndicale comme la nôtre reçoit les appels à l'aide des personnels qui ne **parviennent pas à résoudre seuls** certains problèmes auxquels ils sont confrontés.

Il y a quelques jours, nous abordions collectivement dans notre équipe les cas récurrents de salarié·es d'**établissements partenaires**, notamment des enseignant·es, **fonctionnaires détaché·es direct·es** ou en **disponibilité.**

Les fonctionnaires détaché·es, professeur·es des écoles, ou enseignant·es du second degré, partent avec **enthousiasme diffuser la culture française** dans les établissements français à l'étranger. Pendant la cérémonie qui a lieu lors du départ de ceux détachés auprès de la MLF, cette mission leur est rappelée par la DRH.

Et souvent, il est vrai, l'**expérience** est humainement **passionnante** et pédagogiquement stimulante. Mais, **parfois** aussi, ces personnels peuvent se retrouver en **grande souffrance** pour diverses raisons — comme la méconnaissance et le non-respect du système scolaire français par des directions en système binational, ou comme une gestion des ressources humaines verticale et autoritaire — et ils sont alors **acculés au départ**.

En effet, quand les attaches dans le pays d'exercice ne sont pas prioritaires, le **départ vers un autre pays ou le retour** en France sont les seules alternatives à la souffrance pour ces **personnels émigrés**. Les frais d'avocats sont trop élevés, les démarches compliquées pour un étranger. Ils réfléchissent à deux fois avant d'entamer une procédure juridique quand la conciliation devient impossible.

Pour le Sgen-CFDT, c'est la **responsabilité du ministère de l'Éducation nationale** et de l'**Agence** dans le processus d'**homologation** et son renouvellement, que de veiller à ce que ces collègues soient traité·es dignement. L'objectif, proclamé par le Président de la République, de **doubler le nombre d'élèves** du réseau en 2030 doit se faire **sans casse sociale**. Le Sgen-CFDT **revendique une structure représentative dédiée** pour tous les fonctionnaires en poste dans les partenaires du réseau et la prise en compte dans l'homologation des établissements scolaires par le ministère de l'Éducation nationale, du **respect** des critères de la **Responsabilité sociale des organisations** (RSO).

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger